



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 24 : Initiatives prioritaires en matière de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA QUATORZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE (AN-CONF/14)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note expose dans ses grandes lignes les résultats de la quatorzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/14) et la suite donnée ultérieurement par l'OACI, y compris un examen a posteriori de la Conférence. Elle examine aussi les avantages et les difficultés associés à la tenue de réunions à l'échelon Division en amont des sessions de l'Assemblée de l'OACI, ainsi que les préoccupations soulevées lors de la Conférence au sujet du rôle de la Commission technique de l'Assemblée. Au vu de ces considérations, la note décrit les efforts continus déployés par l'Organisation pour accroître son efficacité et son efficacité. Notamment un examen de la stratégie actuelle et la recherche de solutions de rechange susceptibles de faciliter la tenue de discussions techniques de fond, associant toutes les parties et d'actualité à l'échelle mondiale, d'assurer l'alignement sur les priorités stratégiques et les ressources disponibles de l'OACI, et de renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'Assemblée tout en préservant son rôle en tant qu'organe de décision souverain.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des résultats de la quatorzième Conférence de navigation aérienne¹ ;
- b) prier instamment les États de donner suite aux recommandations de la Conférence AN-Conf/14 qui leur sont adressées ;
- c) mesurer les efforts continus déployés par l'Organisation pour accroître l'efficacité et l'efficacité de la Commission technique de l'Assemblée.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Chaque vol est sûr et sécurisé et L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités décrites dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues par le budget ordinaire de 2026-2027-2028 et provenant de contributions extrabudgétaires, selon les indications contenues dans le Plan d'activités 2026-2028. Des informations sur les aspects financiers sont présentées dans la note A42-WP/37-AD4, <i>Proposition de projet de budget de l'Organisation pour 2026-2027-2028.</i>
<i>Références :</i>	C-DEC 233/6

¹ Le Rapport de la quatorzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/14) (Doc 10209) peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.icao.int/Meetings/a42/Pages/documentation-reference-documents.aspx>.

	Doc 10209, <i>Rapport de la quatorzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/14)</i> (couverture bleue), et supplément n° 1 Doc 8143, <i>Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division</i> Doc 10184, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 7 octobre 2022)</i> A42-WP/37-AD4, <i>Proposition de projet de budget de l'Organisation pour 2026-2027-2028</i>
--	--

1. INTRODUCTION

1.1 Le Conseil de l'OACI, à la deuxième séance de sa 230^e session, le 18 novembre 2023, a approuvé la tenue de la quatorzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/14) en mode présentiel au siège de l'OACI à Montréal, du 26 août au 6 septembre 2024. La préparation et le déroulement de la conférence ont été guidés par les *Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division* (Doc 8143-AN/873/3) et par un ensemble complémentaire de principes directeurs, qui a été communiqué aux États et aux organisations internationales (voir lettres 23/12 et 24/12).

1.2 Sur le thème « L'amélioration de la performance, au service de la durabilité », la Conférence avait pour objet de dégager un consensus international sur les initiatives d'amélioration de la performance les mieux à même de donner à l'OACI, aux États membres et au secteur aéronautique les moyens de relever les défis mondiaux auxquels fait face l'aviation sur le plan environnemental et de prendre en considération l'évolution rapide des activités et des technologies aéronautiques, et ce malgré des ressources limitées. La Conférence s'est réunie en séance plénière, ce qui a permis aux experts d'examiner ensemble les aspects interdépendants de la sécurité et de la navigation aérienne. De plus, des séances d'information se sont tenues le 26 août 2024 afin de faciliter le déroulement de la Conférence et d'étayer des discussions ciblées à propos des sujets qui ont été présentés pour examen par la Conférence.

2. ANALYSE

2.1 RÉSULTATS DE LA QUATORZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

2.1.1 La Conférence AN-Conf/14 a examiné quatre points de l'ordre du jour relevant d'un même comité. Elle a réuni 871 participants provenant de 110 États contractants et de 28 organisations internationales. Au total, 205 notes ont été soumises, soit 104 notes de travail et 98 notes d'information, tandis que trois notes de travail ont été retirées. La Conférence a adopté 22 recommandations comprenant 104 suites à donner (dont 45 par les États et 59 par l'OACI), qui sont publiées dans le *Rapport de la quatorzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/14)* (Doc 10209). Ces recommandations portent sur un large éventail de sujets, y compris :

- a) la planification des activités de l'OACI selon une logique de programme, la résilience du système de navigation aérienne, l'amélioration de l'alignement du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) et l'évolution de la Commission technique de l'Assemblée de l'OACI ;
- b) la mise au point de technologies d'aéronefs contribuant à la réalisation de l'objectif ambitieux à long terme (LTAG), la gestion des risques de sécurité liés aux technologies et concepts aéronautiques nouveaux et en évolution, le brouillage du système mondial de navigation par satellite et la planification des interventions d'urgence, le projet

d'édition 2026-2028 du GASP et les rencontres de turbulences, risque de sécurité opérationnelle à l'échelle mondiale ;

- c) l'optimisation, la classification et la délégation de l'espace aérien, les opérations basées sur trajectoire, les activités de transport spatial, les vols dans l'espace aérien supérieur, l'abandon progressif et/ou l'optimisation de l'utilisation des anciens systèmes, la fin de l'utilisation du plan de vol 2012 de l'OACI d'ici 2034 et le projet de huitième édition du GANP ;
- d) la validation, la normalisation et la mise en œuvre du concept d'aéronef connecté et de la stratégie de connectivité air-sol, et la cybersécurité de l'aviation.

2.2 MESURES DE SUIVI DE L'OACI

2.2.1 La Commission de navigation aérienne (ANC), à la sixième séance de sa 227^e session, le 10 octobre 2024, a examiné les recommandations de la quatorzième Conférence de navigation aérienne et a approuvé les mesures de suivi suggérées relativement aux recommandations pour lesquelles le Conseil lui a délégué ses pouvoirs. Le Conseil, à la sixième séance de sa 233^e session, le 4 novembre 2024, a examiné les recommandations de la Conférence AN-Conf/14 et approuvé les mesures de suivi suggérées. Une liste détaillée de ces recommandations et des mesures prises par l'OACI figure dans le [supplément n° 1 du Rapport de l'AN-Conf/14 \(Doc 10209\)](#).

2.2.2 Toutes les notes de travail et d'information, y compris celles qui ont été initialement soumises en tant que notes de travail puis reclassées comme notes d'information, ont été dûment transmises aux groupes d'experts compétents pour examen dans le cadre de l'avancement de leurs programmes des travaux respectifs. L'ANC suit activement l'évolution de leur examen et fournira les orientations nécessaires pour veiller à ce que les questions soulevées soient effectivement traitées et intégrées dans le programme des travaux techniques de l'OACI, au besoin et en leur donnant le degré de priorité qui convient.

2.2.3 L'engagement actif des États et des groupes régionaux dans la mise en œuvre des recommandations de la Conférence AN-Conf/14 qui leur sont adressées est crucial pour mener à bien les initiatives d'amélioration de la performance prévues. Pour appuyer cet effort, l'OACI a communiqué les résultats de la Conférence lors de diverses réunions, notamment celles des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et des groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) qui se sont tenues au cours du dernier trimestre de 2024. Cette communication se poursuivra durant les deux réunions restantes des PIRG et des RASG. En outre, des activités de soutien à la mise en œuvre et de renforcement des capacités sont également en cours d'élaboration, certaines ayant déjà commencé.

2.2.4 La mise en œuvre des recommandations de la Conférence AN-Conf/14 adressées à l'OACI est tout aussi importante. Toutefois, il est admis que la mise en œuvre de ces recommandations nécessitera des efforts considérables dépassant le cadre du programme des travaux en cours et des ressources disponibles. Compte tenu de ces contraintes, l'ANC a hiérarchisé les recommandations afin d'aider le Conseil à déterminer les points à inclure dans le programme des travaux du prochain triennat. Il importe de noter que l'octroi de priorité par l'ANC n'est pas synonyme d'inclusion dans le prochain budget triennal, car la décision définitive sera prise à l'issue de futures délibérations sur la proposition de projet de budget de l'Organisation pour 2026-2027-2028. Sous réserve des moyens prévus par le budget qui sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée, l'ANC continuera d'orienter en fonction des priorités sa gestion du programme des travaux de l'Organisation en matière de navigation aérienne, qui englobe à la fois les activités en cours des différents groupes d'experts de l'OACI et les nouvelles tâches provenant de diverses sources, telles que l'Assemblée à venir.

2.2.5 L'OACI a également entrepris une autopsie de la quatorzième Conférence de navigation aérienne, afin d'évaluer tous les aspects de sa planification, de sa préparation et de son déroulement. L'autopsie porte sur le large éventail d'activités menées, notamment : a) la détermination de la nécessité de cette conférence ; b) l'élaboration d'un ordre du jour provisoire et de principes directeurs ; c) la préparation des notes de travail du Secrétariat ; d) le déroulement général de la Conférence. Les principes directeurs complémentaires mentionnés dans le paragraphe 1.1 ont été considérés comme l'un des facteurs clés de la réussite de la Conférence AN-Conf/14. Ces principes ont servi de cadre structuré permettant de rationaliser l'ordre du jour et les discussions, en veillant à ce que l'accent soit mis sur les questions cruciales et à ce que suffisamment de temps soit consacré aux discussions techniques requises. Des éléments de ces principes ont déjà été appliqués en partie à la préparation de l'Assemblée. L'OACI continuera d'évaluer les effets de la Conférence AN-Conf/14 à l'occasion de l'Assemblée à venir, en particulier sur les travaux de la Commission technique, et se fondera sur ses aspects positifs pour la planification, la préparation et l'organisation d'événements futurs.

2.3 EFFORTS CONTINUS DÉPLOYÉS POUR ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE L'ASSEMBLÉE

2.3.1 La tenue de réunions à l'échelon Division (à savoir des réunions de catégorie II²) en amont des sessions de l'Assemblée a été pensée comme une occasion pour les experts des États et du secteur aéronautique d'engager des discussions techniques suffisamment tôt et d'aider à planifier les activités et le budget de l'OACI. Par ailleurs, ces réunions visent à améliorer l'efficacité de l'Assemblée en permettant à la Commission technique de centrer ses discussions sur les plans mondiaux, les questions nouvelles et les considérations relatives à la politique. La Conférence AN-Conf/14 est convenue de la nécessité de renforcer davantage l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, comme l'a demandé précédemment l'Assemblée de l'OACI et comme le Conseil s'y est employé. Toutefois, des inquiétudes ont été exprimées à la Conférence concernant la souveraineté de l'Assemblée et la possibilité pour les États de contribuer, sur un pied d'égalité, aux discussions sur les travaux techniques de l'Organisation. La Conférence a recommandé que l'OACI consacre de nouveaux efforts à définir adéquatement le champ de compétence de la Commission technique, en tenant compte de la nécessité de trouver un juste équilibre entre l'efficience et la capacité des États à donner une orientation sur des questions particulières du programme des travaux techniques de l'Organisation (recommandation 1.3/1 – *Évolution de la Commission technique de l'Assemblée de l'OACI*).

2.3.2 Compte tenu à la fois des avantages des réunions à l'échelon Division tenues en amont des sessions de l'Assemblée et des inquiétudes soulevées à la Conférence au sujet du rôle de la Commission technique, l'OACI a entrepris un examen de l'incidence globale de la stratégie actuelle. L'examen porte également sur les contraintes en matière de ressources qu'imposerait à l'Organisation la tenue d'une réunion à l'échelon Division tous les trois ans et sur son incidence sur la capacité de l'Organisation à mener à bien ses activités principales, notamment l'élaboration en temps voulu d'amendements aux Annexes et aux PANS, d'éléments indicatifs et de mesures de soutien à la mise en œuvre. En outre, l'examen visera à trouver des solutions de rechange susceptibles de faciliter la tenue de discussions techniques de fond, associant toutes les parties et d'actualité à l'échelle mondiale, d'assurer l'alignement sur les priorités stratégiques et les ressources disponibles de l'OACI, et de renforcer l'efficience et l'efficacité de l'Assemblée tout en préservant son rôle en tant qu'organe de décision souverain. Cet examen se poursuivra au-delà de l'Assemblée à venir et permettra de définir la stratégie optimale à suivre pour organiser une réunion préparatoire à celle de la Commission technique de la 43^e session de l'Assemblée.

² Réunions à l'échelon Division, réunions et conférences régionales de navigation aérienne : réunions formelles dont les résultats (rapport, conclusions et/ou recommandations) sont des recommandations présentées au Conseil.

3. CONCLUSION

3.1 La Conférence AN-Conf/14 a constitué un forum mondial très utile aux parties prenantes de l'aviation pour aborder les principaux enjeux en matière de sécurité et de navigation aérienne. La mise en œuvre effective des recommandations de la Conférence nécessite des efforts coordonnés, la détermination et la disponibilité de ressources adéquates, ainsi qu'un engagement soutenu tant de l'OACI que des États membres. De plus, la Conférence, tout en réaffirmant l'importance des travaux préparatoires structurés menés en amont d'une session de l'Assemblée, a soulevé certaines préoccupations en ce qui concerne la sauvegarde de la souveraineté de l'Assemblée et la possibilité pour tous les États membres de contribuer, sur un pied d'égalité, aux discussions techniques de l'OACI. L'examen a posteriori de la Conférence tiendra compte des résultats de l'Assemblée afin de définir la stratégie optimale à suivre pour organiser une réunion préparatoire à celle de la Commission technique de la 43^e session de l'Assemblée, et de l'appliquer à la planification, à la préparation et à l'organisation d'événements futurs.

— FIN —